

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

DIRECCTE

Nomination

Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 30 janvier 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à Mme Anne Sipp

NOR : ETSF1481373A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur, le ministre du redressement productif, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1^{er} février 2014 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Le préfet de la Seine-Saint-Denis ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Anne Sipp, administratrice civile, affectée en qualité de chargée de mission auprès du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, est chargée de l'intérim du responsable de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1^{er} février 2014.

Article 2

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur, le ministre du redressement productif, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 30 janvier 2014.

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des ressources humaines,
des affaires financières, de la qualité et de la performance,
J.-D. FORGET

La ministre du commerce extérieur,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

T. COURBE

*Le ministre du redressement productif,
Pour le ministre et par délégation :
L'administrateur civil hors classe,
chef du bureau des ressources humaines,
N. QUILLERY*

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels,
J.-F. CHEVALLEREAU*

*La ministre de l'artisanat,
du commerce et du tourisme,
Pour la ministre et par délégation :
L'administrateur civil hors classe,
chef du bureau des ressources humaines,
N. QUILLERY*